



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet NEW TBIPS-RFP	
Solicitation No. - N° de l'invitation A0156-163781/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client A0156-163781	Date 2017-10-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-627-31851	
File No. - N° de dossier 627zm.A0156-163781	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-24	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Florent, Michel	Buyer Id - Id de l'acheteur 627zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5428 (00)	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation A0156-163781/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 627ZM
Client Ref. No. – N° de réf. du client A0156-163781	File No. – N° du dossier 627ZM. A0156-163781	CCC No./N° CCC – FMS No/N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 002

Cette modification a été soulevée afin de fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation.

Question #6:

En raison de la disponibilité limitée des ressources pendant le long week-end, qui a eu lieu au milieu de cette période de sollicitation, nous voudrions demander une extension de deux semaines à la date de clôture.

Réponse #6:

S'il vous plaît vous référez à la modification à l'invitation 001, question et réponse no.5

Question #7 :

Il y a-t-il présentement où il y a-t-il eu des ressources qui ont fourni des services semblables que ceux identifié dans l'énoncé des travaux de cette sollicitation dans les dernières années ? Si oui, s'il vous plaît fournir le nom, la durée de contrat ainsi que la valeur de contrat.

Réponse #7:

S'il vous plaît vous référez à la modification à l'invitation 001, question et réponse no.2.

Question #8 :

Catégorie pondérée: Le barème de prix actuel à la pièce jointe 4.3 de la DDP est limité, tant aux vendeurs qu'à la capacité au Canada d'avoir accès aux services de qualité pour soutenir l'objectif de ce contrat ET fournir la meilleure valeur au Canada puisque cette structure tarifaire encourage des soumissionnaires à proposer des faibles taux pour les catégories avec un "Nombre estimatif de jours" plus élevé. En tant que tel, un effort de soutenir l'intérêt supérieur du Canada, la nature compétitive de la DDP et fournir la meilleure valeur pour soutenir l'énoncé des travaux, AINC envisagerait-il d'éliminer la colonne C "Nombre estimatif de jours" de la pièce jointe 4.3 - Barème de prix?

Une légère différence dans "Nombre estimatif de jours" entre chaque catégorie encourage des vendeurs à proposer des taux plus bas pour des catégories avec un nombre estimé de jours plus élevé pour réduire leur coût total de l'évaluation financière.

S'il te plaît est-ce que le Canada pourrait envisager d'éliminer la colonne "Nombre estimatif de jours" pour le calcul du coût total afin d'assurer qu'ils reçoivent des taux utilisables pour lequel des vendeurs peuvent fournir des ressources acceptables et supprimer l'obligation et la pratique par lequel des vendeurs DOIT proposer des taux extrêmement faibles dans des catégories plus lourdement pondérées afin de demeurer compétitif.

Le Canada a enlevé le "Nombre estimatif de jours" dans des sollicitations semblables.

Solicitation No. – N° de l'invitation A0156-163781/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 627ZM
Client Ref. No. – N° de réf. du client A0156-163781	File No. – N° du dossier 627ZM. A0156-163781	CCC No./N° CCC – FMS No/N° VME

Réponse #8:

En ce qui concerne le "nombre estimatif de jours" indiqué à la pièce jointe 4.3 (D), le nombre estimatif de jours sert uniquement aux fins d'évaluation durant le processus d'invitation à soumissionner.

Durant la période du contrat ou les périodes d'options, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du chargé de projet. Le Canada maintient la colonne (D).

Question #9:

Le Canada a fixé la bande médiane inférieure à 20%.

La majorité de l'industrie de services informatiques, peu importe sa taille, engage habituellement des sous-traitants pour exécuter des travaux de cette nature. Il y a quelques intégrateurs qui emploient toujours leur personnel mais les candidats plus forts et plus expérimentés ont tendance à pencher vers du travail à contrat. Les marges brutes de l'industrie dans la communauté de consultation et avec les agences de dotation, considérant le marché ces dernières années, ont été au-dessous de 20%. En mettant la bande inférieure à 20%, essentiellement deux choses se produisent; en premier lieu, le Canada demande au soumissionnaire retenu de livrer le travail avec près de "aucun profit" et deuxièmement, le Canada demande aux sous-traitants de réduire leurs tarifs entre 10% et 20% afin de couvrir les frais opérationnels et produire avec l'espoir qu'il génère un profit sur la durée du contrat. Cela résultera que le Canada obtiendra des ressources moins qualifiés ainsi qu'une rotation des ressources considérant que les contrats avec de meilleurs tarifs émergent et attirent quand même les ressources.

En regardant l'ensemble de l'environnement en conseil TI, il est évident qu'il existe plusieurs couches qui composent l'industrie.

La bande médiane de près de 300 répondants possibles, compte tenu de la gamme et des variances des diverses bandes, ne garantira pas que le Canada recevra la qualité et la valeur recherchée.

Le modèle est si lourdement pondéré en pourvoyant en personnel des entreprises/agences que la bande médiane reflétera le taux de l'un des fournisseurs les moins coûteux, lequel serait alors encore réduit de 20%. Le Canada envisagerait-il de réduire de 20% au-dessous de la médiane à 10% au-dessous de la médiane et accorderait 0 points à toutes les entreprises 10% au-dessous de la médiane? Cela empêchera les soumissionnaires de présenter des prix déraisonnablement bas et l'éventuel retrait des ressources une fois que le contrat est attribué et fournir la juste valeur marchande.

Pour s'assurer que la valeur et la qualité ne sont pas diminuées, une valeur inférieure de 5% à la médiane garantira que les entreprises fourniront des valeurs marchandes.

Réponse #9:

Le Canada maintient le taux médian tel qu'indiqué au montant de 20%

Question #10:

Tel qu'indiqué dans la DDP pour CTO1 "Les projets soumis serviront à évaluer les critères obligatoires répertoriés dans les sous-sections CTO 1.1 au CTO 1.5 ci-dessous.", et pour CTC1 "Le soumissionnaire devrait utiliser deux

Solicitation No. – N° de l'invitation A0156-163781/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 627ZM
Client Ref. No. – N° de réf. du client A0156-163781	File No. – N° du dossier 627ZM. A0156-163781	CCC No./N° CCC – FMS No/N° VME

des projets soumis aux fins du CTO1 pour démontrer l'expérience relativement à chacun des CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c)."

Étant donné que le projet utilisé pour CTO1 devra répondre à diverses combinaisons d'exigences (CTO 1.1 au CTO 1.5, CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c), nous estimons que cette exigence est très restrictive et favorise les entreprises qui fournissaient de multiples services professionnels dans le cadre de grands projets d'AINC par le passé. Est-ce Canada envisagerait de modifier CTO1 afin de permettre aux entreprises d'utiliser jusqu'à 10 projets pour rencontrer les besoins CTO1 et CTC1?

Réponse #10:

Soumettre un minimum de deux projets, jusqu'à un maximum de cinq projets, conduits au cours des sept dernières années est raisonnable. Canada ne modifiera pas CTO1.

Question #11:

Tel qu'indiqué dans la DDP sous CTC1 "Le soumissionnaire devrait utiliser deux des projets soumis aux fins du CTO1 pour démontrer l'expérience relativement à chacun des CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c)."

S'il vous plaît, est-ce que Canada pourrait clarifier si les projets soumis sous CTO1 peuvent être combinés afin de rencontrer CTC1 a) jusqu'à CTC1 c)? (i.e. CTC1 a) Projet #1 et #2, CTC1 b) Projet #3 et #4, CTC1 c) Projet #1 et #4)

Réponse #11:

Canada va modifier la pièce jointe 4.2 CTC1 à la dernière ligne à ce qui suit: Le soumissionnaire peut utiliser jusqu'à un maximum de trois projets soumis aux fins du CTO1 pour démontrer l'expérience relativement à chacun des CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c).

Solicitation No. – N° de l'invitation A0156-163781/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 627ZM
Client Ref. No. – N° de réf. du client A0156-163781	File No. – N° du dossier 627ZM. A0156-163781	CCC No./N° CCC – FMS No/N° VME

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Cette modification de la demande de proposition (DDP) est levée pour:

1. Modifier le langage contenu dans la DDP sous la pièce jointe 4.2, critères techniques cotés CTC 1.

1. Pièce jointe 4.2, critères techniques cotés CTC 1 du document de DDP est modifié comme suit:

SUPPRIMÉ:

CTC1	<p>Capacité démontrée du soumissionnaire en matière de ressources</p> <p>Les projets soumis en réponse au critère obligatoire CTO1 seront évalués en fonction de l'expérience acquise par le soumissionnaire en fournissant des ressources professionnelles en GI-TI, pour la gestion de projet ou la formation/l'instruction, pour prendre en charge des applications opérationnelles (p. ex., maintenance fonctionnelle, développement d'applications fonctionnelles, tests et services de données) et le soutien à la production (c.-à-d. la gestion de projet et l'instruction/la formation/l'orientation/l'encadrement des utilisateurs en matière de TI) et sa pertinence et sa similitude avec les exigences du MAINC, sur le plan de la portée et de la complexité, de la nature et de la taille, comme il est décrit dans l'EDT de la présente invitation à soumissionner.</p> <p>Le soumissionnaire devrait utiliser deux des projets soumis aux fins du CTO1 pour démontrer l'expérience relativement à chacun des CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c).</p>
-------------	---

INSERÉ:

CTC1	<p>Capacité démontrée du soumissionnaire en matière de ressources</p> <p>Les projets soumis en réponse au critère obligatoire CTO1 seront évalués en fonction de l'expérience acquise par le soumissionnaire en fournissant des ressources professionnelles en GI-TI, pour la gestion de projet ou la formation/l'instruction, pour prendre en charge des applications opérationnelles (p. ex., maintenance fonctionnelle, développement d'applications fonctionnelles, tests et services de données) et le soutien à la production (c.-à-d. la gestion de projet et l'instruction/la formation/l'orientation/l'encadrement des utilisateurs en matière de TI) et sa pertinence et sa similitude avec les exigences du MAINC, sur le plan de la portée et de la complexité, de la nature et de la taille, comme il est décrit dans l'EDT de la présente invitation à soumissionner.</p> <p>Le soumissionnaire peut utiliser jusqu'à un maximum de trois projets soumis aux fins du CTO1 pour démontrer l'expérience relativement à chacun des CTC1 a), CTC1 b) et CTC1 c).</p>
-------------	---

TOUTES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES